Beloukha®

Votre nouveau partenaire de post levée pour la maîtrise des adventices et l'épamprage de la vigne.

Le 1er produit de biocontrôle autorisé pour le désherbage et l'épamprage de la vigne.

JADE - TVA intracommunautaire : FR25502938764 - N° AMM : 2140255 BELOUKHA® : contenant 680 g/l d'acide nonanoïque / acide pélargonique, formulation EC, H315 - Provoque une irritation cutanée. H318- Provoque des lésions oculaires graves. SP1- Spe3 - Spe8. Bien lire les informations mentionnées sur l'étiquette du produit afin de garantir une utilisation sûre et efficace de BELOUKHA®. Ne pas utiliser pour un autre usage que ceux homologués. Respecter les bonnes pratiques agricoles. Réservé à un usage exclusivement professionnel. Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com ou sur www.beloukha.fr

Jade
JARDIN AGRICULTURE DÉVELOPPEMENT

Conçu, homologué et distribué par JADE
(Jardin & Agriculture Développement)
Avenue Ariane, CS 60027
33693 MERIGNAC CEDEX
Tél. : +33 (0)5.56.34.72.47
Fax : +33 (0)5.56.34.72.49
info@jade-international.eu
www.jade-international.eu
www.beloukha.fr

DÉSHERBAGE DE LA VIGNE

DÉSHERBAGE CLASSIQUE

Peut être intégré dans un programme de désherbage et dans le cadre d'un itinéraire du travail du sol (permet de supprimer le dernier passage en période estivale).

PÉRIODE D'APPLICATION : À partir de mai jusqu'à la vendange (DAR = 1 jour)

CONDITIONS D'APPLICATION :
- Appliquer sur adventices au stade rosette ou 10 cm.
- Assurer une couverture de 100% du végétal
- Utiliser exclusivement des **buses à fente classique** d'angle de 80 et 110°
- Concentration = 8%
- Vitesse d'avancement < 5 km/h

PREPARATION DE LA BOUILLE : **Voir les conditions d'application de BELOUKHA® au dos du support.**

DOSE / HA POUR UN TRAITEMENT LOCALISÉ

ÉCARTEMENT DES RANGS	DOSE / HA	VOLUME DE BOUILLIE
1 m à 1,50 m	10 - 12 l/ha	125 - 150 l
1,60 m à 1,80 m	8 - 10 l/ha	100 - 125 l
2 m et plus	5 - 8 l/ha	60 - 100 l

PÉRIODE D'APPLICATION DU BELOUKHA® sur vigne à la dose de 8%

Entretien du sol	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Vendange
Passage unique	Pré levée			BELOUKHA® IFT = 0 *DAR = 1 JOUR*					
	Post levée si nécéssaire								
Passage fractionné	1/2 dose de Pré levée			1/2 dose de Pré levée					
	Post levée si nécéssaire			BELOUKHA® IFT = 0 *DAR = 1 JOUR*					
Sans Pré levée		Post levée		Post levée		BELOUKHA® IFT = 0 *DAR = 1 JOUR*			
Travail du sol	3 à 4 passages si nécéssaire IFT = 0					BELOUKHA® IFT = 0 *DAR = 1 JOUR*			

DÉSHERBAGE JEUNES PLANTATIONS

L'entretien des sols après plantation est capital pour l'implantion racinaire des jeunes plants.
Le contrôle du développement des adventices permet de gérer les réserves en eau et éléments nutritifs.
BELOUKHA® est utilisable dès le mois de mai jusqu'à la chute des feuilles sur adventices au stade rosette ou 10 cm.

PÉRIODE D'APPLICATION DU BELOUKHA® sur vignes de moins de 3 ans à la dose de 6 à 8%

Pour éviter des grillures sur les feuilles les plus basses, il est recommandé de protéger les plants de 1ère année avant l'application.

Entretien du sol	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Vendange
Passage unique	Pré levée homologué sur jeunes vignes			BELOUKHA® IFT = 0					
	Post levée homologué sur jeunes vignes si nécéssaire								
Passage fractionné	1/2 dose de Pré levée homologué sur jeunes vignes			1/2 dose de Pré levée homologué sur jeunes vignes					
	Post levée si nécéssaire			BELOUKHA® IFT = 0					
Sans Pré levée		Post levée		Post levée		BELOUKHA® IFT = 0			
Travail du sol						BELOUKHA® IFT = 0			

ÉPAMPRAGE DE LA VIGNE

L'épamprage avec BELOUKHA® consiste à éliminer les pampres sur le porte greffe au stade 4 à 6 feuilles. Cette intervention, avec un matériel spécifique, va permettre aussi de bio contrôler les jeunes adventices présentes sous le cavaillon. BELOUKHA® va réaliser les deux opérations simultanément en un seul passage.

CONDITIONS D'APPLICATION :

Assurer une couverture de 100% des pampres (de la base au bourgeon terminal)

Appliquer sur des pampres au stade 4 – 6 feuilles non lignifiées

Eviter la présence d'adventices trop hautes pouvant nuire à la qualité de la pulvérisation

Utiliser exclusivement des **buses à fente classique** d'angle de 80 et 110°

Concentration = 8%

Vitesse d'avancement < 5 km/h

Volume d'eau / km = 30 à 40L

Les jeunes plants devront être protégés.

Le nombre de traitements sera adapté au type de cépage et à leur vigueur.
La 2nde intervention devra s'effectuer au plus tard 3 semaines après la première.

PREPARATION DE LA BOUILLE : **Voir les conditions d'application de BELOUKHA® au dos du support.**

Dans le cas d'une rampe de pulvérisation classique à jet projeté, où la limite de ruissellement sur les feuilles des pampres est atteinte, utiliser la concentration de 6%. Dans le cas d'une rampe spécialement conçue et réglée pour l'épamprage, permettant de réduire le volume de bouillie tout en maintenant le nombre d'impacts, il est conseillé d'utiliser la concentration de 8%.

Litrage de bouillie/ha: de 30 à 40 au kilomètre soit un volume de bouillie par hectare pouvant varier de 120l/ha environ pour un écartement de rangs de 2,80m à 300l/ha pour un écartement de rangs de 1,10m.

PÉRIODE D'APPLICATION DU BELOUKHA® sur vigne à la dose de 6 à 8%

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Vendanges
Épamprage				**BELOUKHA® IFT = 0** *2 passages* *en fonction des cépages*					

PULVÉRISATION À DOS

CONCENTRATION : 6 à 8%
1 litre de Beloukha dans 15 à 18l de bouillie

PÉRIODE D'APPLICATION : Mai à septembre

CIBLES : Pampres = 4 – 6 feuilles
Adventices par tâches au stade rosette ou 10 cm.

APPLICATION : Assurer une pulvérisation homogène à la limite du ruissellement sur l'ensemble de la cible

CONDITIONS D'APPLICATION : Préparation de la bouillie avec forte agitation
Bonne luminosité
Température > 15°C
Délai sans pluie = 2H

PÉRIODE D'APPLICATION DU BELOUKHA® en vigne à la dose de 6 à 8%

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Vendange
Pulvérisation à dos				**BELOUKHA® IFT = 0**					

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

EPI (Sécurité applicateur)

1/ Eviter le contact du produit avec les yeux et la peau.

2/ Veiller à éviter les fuites et éclaboussures par une manipulation précautionneuse et un bon entretien du matériel d'application.

3/ Adapter votre protection individuelle selon le risque de contact : porter des lunettes de protection, un vêtement couvrant les bras et les jambes (combinaison étanche au besoin), des gants en nitrile et des bottes.

Pour toutes informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Stockage

Stocker à l'abri du gel (température supérieure à 5°C).

Élimination du produit et de son emballage

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Ne pas ré-utiliser l'emballage.

Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

Entretien du pulvérisateur

Après chaque traitement avec BELOUKHA®, rincer soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire additionnée d'un mouillant (recommandé pour le nettoyage des pulvérisateurs), et conformément à la législation en vigueur.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Composition : 680 g/l acide nonanoïque (acide pélargonique) co formulants biosourcés
N° A.M.M. : 2140255
Usages : - Vigne (destruction des rejets, maîtrise des adventices)
- Pomme de terre (défanage)
DAR : 1 jour (conformément au Guide Européen SANCO 7039/VI/95 du 22/7/97 annexe 1)
DRE : 24 heures (conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006)
ZNT : 5 m
Conditionnement : bidons de 3 et10 L

MODE D'ACTION

BELOUKHA® est un désherbant non sélectif des cultures agissant strictement par contact. L'acide nonanoïque destructure la cuticule entraînant la perméabilisation des cellules. Ceci engendre une déshydratation quasi immédiate des tissus. L'action du produit est très rapide et visible dans les 2 heures qui suivent l'application.

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE BELOUKHA®

- Temps poussant
- Température > 15°C
- Bonne luminosité
- Délai sans pluie = 2 h

- Respecter le bon stade de la cible concernée (adventices, pampres, fanes…)
- Suivre les conditions d'application indiquées sur la fiche technique par usage

- Remplir la cuve d'eau au 3/4
- Incorporer BELOUKHA® sous agitation à la concentration ≥ 6 % selon les cultures et les techniques utilisées
- Maintenir l'agitation durant l'application

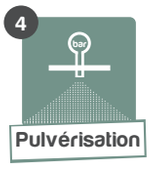

- Vitesse d'avancement maximale < 5km/h
- Assurer une couverture de 100 % de la cible (adventices, pampres, fanes…)
- Utiliser exclusivement des buses à fente classique à une pression de 2,5 bar minimum

AVANTAGES PRODUITS

Techniques

- Action rapide - Effet choc visible 2 à 3h après application.
- Action strictement de contact donc très faible risque de développement des résistances.
- Maintient la stabilité du sol grâce à la préservation du sytème racinaire.
- Limite l'érosion sous le rang.
- Efficace sur adventices résistantes.
- Solution alternative permettant la réduction des IFT.
- Sans effet sur les zones fructifières de la vigne.
- Pas de risque d'évaporation.

Économiques

- Permet d'épamprer et de désherber sous le rang simultanément.
- Coût proche d'un travail du sol avec un gain de temps significatif.
- Permet de supprimer le dernier travail du sol.
- Temps de chantier réduit par rapport à un travail du sol.

Pratiques

- Applicable de mai à la vendange.
- Applicable dès la 1ère année de plantation et dans les parcelles complantées.

Environnementaux

- Solution non classée, inscrite dans la catégorie des produits NODU Vert et IFT Vert.
- Aucun effet préjudiciable de la substance active pour l'homme, l'eau, le sol et l'air.
- Dégradation très rapide dans le sol (2 jours), sans métabolite.
- Sans risque de résidu dans le raisin.
- Pas de risque de dérive.

Jade
JARDIN AGRICULTURE DÉVELOPPEMENT

Produit conçu, homologué et distribué par JADE
Avenue Ariane - CS 60027
33693 Mérignac Cedex France
Tél : +33 (0)5.56.34.72.47 - Fax : +33 (0)5.56.34.72.49
info@jade-international.eu - www.jade-international.eu

JADE - TVA intracommunautaire : FR25502938764 - N° AMM : 2140255 Dose autorisée : 16 l/ha sur adventices annuelles et bisannuelles

BELOUKHA® : contenant 680 g/l d'acide nonanoïque / acide pélargonique*, formulation EC - Danger - H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P302 + P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes et des routes. Spe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. Spe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudat. Durant la période de floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles. EUH410 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. ®Marque déposée et *substance active de la société JADE - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou sur www.beloukha.fr